

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO
alexandre.santoni@notaires.fr

COMMUNE DE CONCA
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 10 décembre 2020

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène

BENEFICIAIRE DE LA PRESCRIPION :

Madame Diana Maria **SUSINI**, Secrétaire de direction, demeurant à CONCA (Corse du Sud), Saparello.
Née à CONCA (Corse du Sud), le 26 décembre 1979.
Divorcée de Monsieur Bertrand Henri Marcel **OLLAT** suivant jugement du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO (20000) le 13 juin 2016 et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Il a été dressé en application de la Loi 2017-28d du 06 mars 2017.
Un acte de notoriété constatant que les requérants, de leur chef ou de celui de leurs auteurs, remplissent les conditions prévues aux articles 2261 et 2272 du Code Civil et notamment la possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive mentionnée à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017.

IDENTIFICATION DU BIEN
DESIGNATION

A CONCA (CORSE-DU-SUD) 20135 Lieu-dit Giovan Valerio.
Une parcelle de terre,
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	951	GIOVAN VALERIO	00 ha 02 a 51 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)